



I.S.S.N. 0397-1511

LE JOURNAL DU MINEUR



ORGANE MENSUEL DE LA FEDERATION NATIONALE DES MINEURS - CFDT

Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 88.61.86

Inscrit à la Commission paritaire
sous le numéro 511073

Gérant : Jean PRUVOST

EDITION SPECIALE BASSIN NORD-PAS-DE-CALAIS

RECONSTRUIRE LA SOLIDARITÉ ET L'UNITÉ DES MINEURS EN VOTANT CFDT LES 17 ET 19 MARS 1981

Edmond MAIRE répond à des questions que se posent des mineurs...

● Pourquoi LA CFDT tient-elle tellement à son indépendance par rapport aux partis ?

Eh bien, toute l'histoire du syndicat dans notre pays l'a montré. A chaque fois qu'un syndicat était subordonné à un parti, cela a conduit à la division syndicale, à la scission des syndicats. Et puis, on peut dire quand un syndicat est soumis à un parti, si le parti est dans l'opposition, le syndicat a une action plus politique que syndicale pour que son parti vienne au pouvoir.

Et quand le parti est au pouvoir, on le voit dans les pays de l'Est, le syndicat est un rouage de l'Etat. Il faut alors pour en sortir des mouvements comme ceux qui ont lieu en Pologne où le Syndicat Solidarité a reconquis une véritable indépendance. C'est bien pour cela que nous croyons, à la CFDT, que l'indépendance syndicale c'est le bien le plus précieux de l'organisation des travailleurs et cette indépendance doit être absolument préservée.

● Il existe dans les mines, de scandaleuses inégalités, notamment en matière d'avantages en nature. Or, on sait que la CFDT lutte contre les inégalités, que cela est même une de ses images de marque. Peux-tu nous préciser quels sont les enjeux de cette lutte ?

Les inégalités dans notre société, elles sont partout parce qu'elles sont la conséquence du système capitaliste, du système productiviste. Ce sont les inégalités de salaire, mais aussi de durée du travail, les inégalités entre hommes et femmes, entre Français et immigrés, entre les actifs et les chômeurs, ceux qui ont un statut et ceux qui ont un travail précaire. Cette société inégalitaire, hiérarchique, nous croyons qu'elle est porteuse de crise. S'il y a une crise actuellement au plan international, c'est aussi à cause de la très grande inégalité entre les pays développés et les pays sous-développés. C'est bien pourquoi lorsque l'on dit lutte contre les inégalités comme priorité de la CFDT, ce n'est pas seulement un souci de justice. C'est bien sûr un souci de justice, mais c'est en même temps une condition pour sortir de la crise, pour avoir une société que ne recrée pas les injustices et les tensions entre les personnes et entre les peuples.

● Dans les mines, comme dans d'autres secteurs d'ailleurs, le mot d'ordre c'est évidemment un emploi pour tous, c'est aussi, parce que c'est très important, l'amélioration des conditions de travail. Et tout cela passe inévitablement par la réduction du temps de travail. Or, où en est-on là-dessus, on n'en entend plus beaucoup parler ?

La durée du travail, la réduction de la durée du travail, c'est l'axe numéro 1 de la CFDT pour créer des emplois. BARRE, le patronat, disent sans cesse « réduire la durée du travail, cela ne crée pas d'emplois ». Mais ce n'est qu'un argument de propagande. Car c'est faux ; toutes les études le montrent, les faits le montrent, notre Confédération Européenne des Syndicats vient de le démontrer, les cadres CFDT aussi. Quand on réduit la durée du travail de 10 %, on augmente l'emploi de 5 %. Alors c'est une nécessité partout, mais c'est encore plus important dans



les mines, parce que dans les mines on y connaît toujours des conditions de travail d'un autre âge et réduire la durée du travail répond à un souci de dignité du travailleur et en même temps à la volonté de créer des emplois ; c'est donc une priorité vraiment tout à fait majeure pour les mineurs.

● Je ne vais pas te demander s'il faut voter CFDT quand même, qu'elle est la signification d'un vote CFDT aujourd'hui chez les mineurs, qu'il s'agisse des élections aux Comités d'Entreprise ou aux Commissions Paritaires ?

Eh bien, on constate actuellement une audience grandissante pour la CFDT. On vient de le voir dans les élections professionnelles, à l'Education Nationale ou chez les Cheminots où nous venons de gagner 3 % des voix, ce qui est important dans ce grand secteur nationalisé.

Vraiment ce n'est pas un hasard. Tout simplement les syndicats en France ont des attitudes différentes et l'attitude de la CFDT est appréciée. Au lieu de s'isoler dans la crise comme le font certains, au lieu de chercher des solutions ailleurs dans la politique, dans une sorte de fuite en avant politique comme le font d'autres, la CFDT a décidé que nous devions d'abord compter sur nos propres forces.

Nous devions d'abord organiser une action massive, précise pour obtenir des résultats concrets et que le syndicalisme soit vraiment le recours premier des travailleurs, la force de défense et de proposition. Mais pour cela bien sûr, la CFDT a besoin non seulement d'une grande confiance mais aussi d'un dynamisme, d'une efficacité. C'est bien pourquoi les élections dans les mines du 17 et 19 mars sont importantes. Elles peuvent confirmer ce courant général et chez les mineurs faire de la CFDT encore plus qu'aujourd'hui un pôle dynamique de rassemblement, d'action, efficace et solidaire de tous les mineurs.

Avec la C.F.D.T., des œuvres sociales plus proches des travailleurs !...

Depuis des années, la CFDT n'a cessé de revendiquer, seule, une décentralisation des ŒUVRES SOCIALES vers les Comités d'Etablissement...

Cette décentralisation a pour avantage de mettre les œuvres sociales le plus près possible des travailleurs, pour qu'elles répondent réellement ainsi aux désirs, aux besoins, et aux aspirations de chacun.

Un premier acquis vient enfin d'être obtenu grâce à la CFDT. En effet, à partir du prochain mandat, les Comités d'Etablissement des sièges et ceux du 2^e niveau des autres activités, géreront leurs propres œuvres sociales... La CFDT a été la seule organisation syndicale à réclamer une décentralisation sur l'ensemble des comités d'établissement (sièges et autres activités). Les autres syndicats n'ont pas soutenu cette demande CFDT...

NON AU PATERNALISME DANS LES ŒUVRES SOCIALES

La CFDT a toujours refusé des œuvres sociales paternalistes... Les mineurs ont trop longtemps subi les méfaits du paternalisme des Houillères !...

Organisation démocratique, la CFDT souhaite maintenant que chaque travailleur s'exprime sur les Œuvres Sociales qu'il souhaite, en remplissant le bulletin ci-dessous et en le remettant à un militant CFDT de son établissement. Nous tiendrons compte des réponses reçues pour organiser demain des œuvres sociales dans chaque établissement qui répondent vraiment au plus grand nombre de travailleurs.

A titre d'exemple, voici quelques idées et suggestions (non limitatives) d'œuvres sociales réalisables au niveau des établissements :

- voyages touristiques d'un ou plusieurs jours ;
- spectacles dans la région (par abonnement ou non), grands matchs sportifs... ;
- remise de cadeaux aux enfants à la Noël... ;
- bibliothèque, discothèque... etc. etc.

Ce ne sont que des propositions à étudier, à compléter et à étendre, suivant les propositions de chacun...

La CFDT veut des Œuvres Sociales 12 mois sur 12, et non pas seulement au moment des congés et en fin d'année...

IL FAUT AUSSI ELARGIR LES HORIZONS DES ŒUVRES SOCIALES :

La CFDT a plusieurs fois demandé que des échanges d'œuvres sociales puissent se faire avec les autres Houillères (Lorraine et Centre Midi) afin d'augmenter les possibilités et d'élargir ainsi les horizons, en par-

ticulier pour les vacances... Nous regrettons vivement que notre demande n'ait pas reçu l'accord des autres syndicats et en particulier de la CGT qui a exigé comme préalable, la mise en place d'un CE au niveau des Charbonnages de France...

Rappelons à ce propos que lors des discussions du protocole d'accord instituant les comités d'entreprise dans les Houillères en 1968, la CFDT a été, une fois de plus, la seule organisation à réclamer la mise en place d'un Comité Central d'Entreprise au niveau des Charbonnages de France, sans recevoir à l'époque

le soutien des autres partenaires !... Aujourd'hui comme en 1968, la CFDT revendique avec autant de conviction, la mise en place d'un CCE-CDF, mais ceci ne doit pas handicaper les possibilités d'élargissement des œuvres sociales...

DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES POUR GARANTIR ET AMELIORER LES ŒUVRES SOCIALES !

La CFDT continuera d'AGIR pour que la dotation sociale soit portée à 3% pour maintenir et améliorer les réalisations : LA NAPOULE, BERCK, Colonies et camps de vacances, VVF, etc.

D'année en année, à cause en particulier d'une insuffisance de la dotation sociale, l'équipement et le patrimoine « Œuvres Sociales » s'amenuisent...

De plus, d'année en année, les œuvres sociales dont bénéficient localement les retraités sont menacées, avec l'accord tacite de tous les autres syndicats. Seule la CFDT s'est opposée et continuera de s'opposer, à l'abandon des retraités... Les anciens travailleurs de l'entreprise ne peuvent être sacrifiés aussi légèrement du bénéfice des œuvres sociales !...

POUR LA CFDT, IL EST GRAND TEMPS, ICI AUSSI, DE STOPPER LA RECESSION DES ŒUVRES SOCIALES !...

EN VOTANT CFDT,
VOUS SOUTIENDREZ LES POSITIONS CFDT
ET VOUS LUI DONNerez
PLUS DE MOYENS D'AGIR.



Pour obtenir tous les samedis libres : Une action persévérente de la CFDT !...

Depuis plus de 2 ans,

- C'EST LA CFDT, et elle seule, qui a mené réellement l'action pour la réduction de la durée du travail dans les Houillères...
- C'EST LA CFDT, et elle seule, qui a agi pour la suppression des samedis travaillés et pour obtenir ainsi tous les samedis libres...
- C'EST LA CFDT, et elle seule, qui a réclamé la récupération des 4 jours de congés payés neutralisés en 1970...

- C'EST LA CFDT, et elle seule, qui a demandé la suppression du 1/4 d'heure quotidien...
- C'EST LA CFDT, et elle seule, qui a revendiqué l'heure mensuelle payée d'information syndicale pen-

dant le temps de travail dans tous les établissements, services et bureaux...

La CFDT est aussi intervenue à maintes reprises pour demander la 5^e équipe dans les usines à feux continus et l'application immédiate de l'article 5 du protocole d'accord Services Continus du 27-10-1976 permettant l'abaissement de l'âge de la retraite avec une bonification supplémentaire de la pension vieillesse de 0,3% par année passée en Service Continu...

Pour appuyer toutes ces actions sur la réduction de la durée du travail, la CFDT a organisé, dans le Bassin, au fil des mois et souvent à l'occasion des samedis travaillés :

- des journées de grève ;
- des pétitions, qui ont recueilli des milliers de signatures ;
- des dépôts de cahier de revendications et de motions auprès des Directions et des Pouvoirs Publics ;
- des interventions auprès du Président de la République, du ministre de l'Industrie, des députés du Bassin Minier, du Conseil d'Administration des Houillères, pour essayer de débloquer la situation...

Qu'ont fait les autres syndicats ?...

Rien, ou bien peu de choses !...

Tous les travailleurs objectifs et honnêtes peuvent l'attester (voir ci-contre nos propositions d'action commune restées sans réponse)...

Certains essaient aujourd'hui, par affiches ou tracts, de tromper les travailleurs en essayant de récupérer, à la veille des élections, cette revendication... Mais l'on ne trompe personne !...

LA REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL EST, ET RESTERA, UN OBJECTIF ESSENTIEL POUR LA CFDT...

HIER, PAR MILLIERS, VOUS AVEZ SIGNÉ LES PETITIONS CFDT...

REAFFIRMEZ AUJOURD'HUI VOTRE ACCORD EN VOTANT CFDT !...

SONDAGE SUR LES ŒUVRES SOCIALES

NOM et Prénom (facultatif) :

SERVICE :

Souhaite que le Comité d'Etablissement auquel je suis rattaché réalise les Œuvres Sociales suivantes (classées par ordre de préférence) :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)

Observations ou suggestions éventuelles :

.....

Date :

Signature :

La CFDT: Seul syndicat pour l'unité d'action en vérité

L'UNITE est inscrite profondément au cœur de chaque travailleur...

La CFDT, porteuse des aspirations profondes des Travailleuses et des Travailleurs, essaie constamment de réaliser l'**unité intersyndicale**, afin de créer le rapport de force indispensable pour faire avancer les problèmes de tout le personnel...

Dans le Bassin, la CFDT, est la seule organisation syndicale à vouloir réaliser vraiment cette unité d'action en vérité...

A titre de preuve, voici un rappel des interventions que la CFDT a faites auprès de ses partenaires depuis 2 ans et « la suite » que ceux-ci ont cru devoir réservé :

● 24 DECEMBRE 1980 :

La CFDT s'adresse par lettre aux Secrétaires Généraux des Syndicats des Mineurs CGT, CFTC, CGC et CGT-FO pour proposer une rencontre intersyndicale afin de décider ensemble d'une action commune contre les Samedis travaillés en 1981... PAS de REPONSE des autres Syndicats !...



● 21 NOVEMBRE 1980 :

Lettre CFDT aux responsables des Syndicats ETAM : CGT, CFTC, CGC, CGT-FO pour mettre en place comme en LORRAINE, une intersyndicale ETAM afin de négocier ensemble des problèmes des ETAM des HBNPC... PAS de REPONSE !...

● 14 NOVEMBRE 1980 :

Lettre CFDT aux responsables des Syndicats ETAM : CGT, CFTC, CGC, CGT-FO, pour agir ensemble sur la révision des classifications et les problèmes d'effectifs ETAM... seules CGT et CGC répondent pour proposer un report de date...

● 12 et 13 NOVEMBRE 1980 :

Lettres CFDT à la CGT proposant une réunion commune en vue de rechercher ensemble les moyens d'étendre la grève des Mineurs de Lorraine, en créant un front intersyndical uni comme en Lorraine... sur les revendications identiques...

La rencontre qui suivit : CGT — CGT-FO — CFDT fut un échec... La CFDT refusa d'y participer...

● 16 OCTOBRE 1980 :

Lettre CFDT à la CGT pour proposer une action commune de soutien à la grève des Mineurs Marocains... PAS de REPONSE !...

● 24 SEPTEMBRE 1980 :

Lettre CFDT à la CGT proposant une réunion commune pour agir ensemble à l'occasion de la venue de Giscard d'ESTAING dans le Nord et contre le démantèlement de la Sécurité Sociale Minière... PAS de REPONSE !...

● 24 JANVIER 1980 :

Lettre CFDT à la CGT proposant une rencontre commune en vue de faire avancer les revendications des Mineurs de SABATIER... PAS de REPONSE !...

● 10 JANVIER 1980 :

Lettre CFDT aux Secrétaires Généraux des Syndicats CGT — CFTC — CGT-FO et CGC pour formu-

ler en commun les revendications sur la réduction de durée du travail et pour développer ensemble l'action dans ce domaine... PAS de REPONSE, sauf de la CGC — Ingénieurs qui proposait que la rencontre ait lieu au plan national...

● 14 NOVEMBRE 1979 :

Lettre CFDT à la CGT pour une réunion commune sur la réduction de la durée du travail, après avoir fait une mise au point sur les divergences entre nos 2 organisations... PAS D'ACCORD de la CGT pour se rencontrer !...

● 13 OCTOBRE 1979 :

Lettre CFDT à la CGT pour une prise en compte régionale de la déclaration commune des Fédérations Nationales CGT — CFDT et pour un appel commun à une grève de 24 heures... La CGT refuse !...

● 3 MAI 1979 :

Lettre CFDT à la CGT pour proposer une discussion commune sur la gestion des œuvres sociales... PAS de REPONSE !...

● DERNIERE MINUTE :

Le 3 mars 1981, la CFDT a invité par téléphone les autres syndicats d'ETAM CGC — CFTC — CGT et FO pour préparer ensemble la réunion du 4 mars avec la Direction sur les problèmes spécifiques des ETAM...

Aucun des autres syndicats n'est venu au rendez-vous proposé !...

Nous rendons ainsi juges les Travailleurs... Il faut qu'ils sachent que les Etats-Majors des autres Syndicats, malgré leurs « Belles » déclarations sur L'UNITE, ne veulent pas, en fait, réaliser celle-ci...

Ils ne font aucun effort pour L'UNITE !...

Les preuves sont là !...

LA CFDT EST, ET RESTERA, UNE ORGANISATION A VOCATION UNITAIRE !...

SOUTENEZ SES EFFORTS D'UNITE !... C'EST PAR LA BASE QUE S'IMPOSERA L'UNITE D'ACTION !...

VOTEZ CFDT !...

Oui, à la relance du bassin, avec de nouveaux moyens !...

HUIT LIGNES DE FORCE dégagées par la CFDT pour atteindre cet objectif :

- 1) Poursuite de l'extraction charbonnière des HBNPC bien au delà de 1985, pas seulement en paroles, mais avec des décisions concrètes prises immédiatement par la Direction...
- 2) Stabilisation immédiate de la production à 5 millions de tonnes, avec une perspective d'évolution en hausse (viser l'objectif de 10 millions de tonnes à moyen terme).
- 3) Politique dynamique et volontariste de sondages et de recherches.
- 4) Nouveaux investissements en France, et non à l'étranger.
- 5) Politique d'embauchage dynamique basée sur une véritable revalorisation de la profession minière pour tous (salaires, avantages en nature, durée du travail, conditions de travail, etc.).
- 6) Meilleure et plus importante utilisation du CHARBON et de ses dérivés (centrales thermiques, carbonisation, carbo-chimie, industries, chauffage, gazéification, liquéfaction, etc.).
- 7) Recherche du prix de revient réel, pour une politique d'avenir cohérente, pour une gestion saine et lucide.
- 8) Maintien et renforcement des nationalisations.

SOUTENEZ LES OBJECTIFS CFDT...
VOTEZ CFDT !...

Avec la C.F.D.T., COMBATTRE LES INÉGALITÉS DANS LES DROITS EN NATURE

Pour les droits en espèces :

— **Logement** : indemnité équivalente au loyer HLM, plus le montant des charges et de l'entretien courant du logement, avec une indexation sur un indice régional moyen tenant compte du prix de la construction.

— **Chauffage** : indemnité correspondant aux besoins réels pour chauffer confortablement le logement dé-



fini ci-dessus, avec une indexation basée sur le prix de la thermie EDF. Il faut également prendre en compte dans le montant des indemnités des incidences fiscales (impôts sur le revenu).

PROGRESSER VERS L'UNIFORMISATION DES DROITS EN NATURE reste un objectif prioritaire pour la CFDT, qui a déjà proposé un rattrapage en 3 étapes des droits en nature des ouvriers et des ETAM sur les taux ingénieurs... La CFDT reste ouverte à toutes les discussions pour faire, ENFIN, avancer ce problème dans les meilleurs délais... **SOUTENEZ SON ACTION EN VOTANT CFDT.**

AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS PARITAIRES

La CFDT va saisir la Commission Nationale d'Application du STATUT DU MINEUR pour demander la modification de l'Article 5 du Statut — § 3 — concernant les Commissions Paritaires Spéciales (les textes datent de 1946).

LA CFDT DEMANDE :

— la mise en place d'une Commission Spéciale pour les OUVRIERS, comme cela existe déjà pour les ETAM d'une part, et les ingénieurs d'autre part. Rappelons que ces Commissions Spéciales donnent, entre autre, leur avis sur les promotions.

— L'amélioration du fonctionnement des Commissions Spéciales, pour les rendre plus efficaces, en leur donnant plus de pouvoir, avec une périodicité de réunion plus grande pour mieux suivre les déroulements de carrière de chacun.

SOLIDARITÉ-CFDT

A l'invitation du nouveau Syndicat SOLIDARITÉ, né le 31 août 1980 après les grèves de GDANSK, la CFDT s'est rendue à plusieurs reprises en POLOGNE, pour apporter son total soutien à l'action engagée par les Travailleurs Polonais pour l'indépendance syndicale et la satisfaction de leurs revendications.

A l'occasion de ces contacts, la CFDT a remis au nouveau syndicat SOLIDARITÉ, entre autre la veille de Noël 1980, 14 caisses de matériel syndical, premier investissement des quelque 30 millions de centimes recueillis par la Collecte Nationale CFDT (1).

La CFDT a voulu ainsi donner rapidement des moyens au Syndicat SOLIDARITÉ qui, en quelques semaines, a récolté plus de 8 millions d'adhérents...

La CFDT tout entière continue son soutien moral et pratique, recevant en France notamment en ce moment, des délégations de militants Polonais des syndicats de base SOLIDARITÉ pour les aider et échanger avec eux sur les questions de pratique syndicale, de cotisations, de revendications, d'information, etc...

La CFDT se déclare prête également à aider activement SOLIDARITÉ à mettre au point ses principes et les programmes de formation de ses militants.

Dans un communiqué commun publié le 30 décembre 1980, SOLIDARITÉ et CFDT soulignent que « les rencontres ont permis de souligner les profondes convergences existant entre les 2 organisations et, au-delà, les rapports fraterns existant entre les Travailleurs et les peuples de POLOGNE et de FRANCE.

Ces convergences s'affirment notamment :

- par une volonté commune de voir les Travailleurs prendre en charge leur avenir individuel et collectif dans une démarche autogestionnaire,
- par leur attachement à l'indépendance du mouvement syndical, facteur de démocratie dans la Société, condition pour réaliser des réformes économiques au service du plus grand nombre... »

L'ESPOIR renait en POLOGNE... Le succès de la collecte de soutien lancée par la CFDT dit suffisamment que ce sentiment est largement partagé par tous les Travailleurs de bonne volonté, et ceci grâce à un SYNDICALISME LIBRE, DEMOCRATIQUE, DANS L'INDEPENDANCE, A VOCATION AUTOGESTIONNAIRE...

Une raison de plus pour soutenir l'action de la CFDT en VOTANT CFDT les 17 et 19 mars 1981...

**SOLIDARNOŚĆ - CFDT : RĘKA W RĘCE
GŁOSUJ C.F.D.T.**

Main dans la main !...



Lech WALESA, Président de SOLIDARITÉ et Edmond MAIRE, Secrétaire Général de la CFDT, main dans la main pour agir et coopérer...

Travailleurs Marocains :

MÊME TRAVAIL MÊMES DROITS MÊME DIGNITÉ HUMAINE !

Devant la détermination et l'unanimité de la grève des mineurs marocains de Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais d'octobre 1980, la Direction des Charbonnages de France a dû accepter de négocier et de reconnaître le droit au Statut du Mineur pour les travailleurs Marocains.

Pour la CFDT, ce résultat faisait suite à une action exemplaire soutenue totalement et à tous les niveaux par tous les militants de la CFDT. L'acquis obtenu par les travailleurs marocains, est d'une importance essentielle pour l'avenir du Bassin du Nord-Pas-de-Calais. A travers leur action, les travailleurs marocains ont prouvé la place importante qu'ils occupent dans l'exploitation du charbon : 70 % des abatteurs sont des marocains. Ils ont démontré qu'un éventuel non renouvellement de contrat signifiait à court terme la fermeture du Bassin du Nord-Pas-de-Calais avec toutes ses conséquences.

Pour la CFDT, l'action des Mineurs Marocains prouve que le rapport de force est capable de faire aboutir les revendications et qu'il est indispensable de continuer l'action avec tous les travailleurs de la mine, pour créer le rapport de force nécessaire à la relance de l'exploitation charbonnière de notre région et résoudre ainsi en particulier les problèmes de l'emploi.

Le Syndicat Régional des Mineurs CFDT a demandé dès le 30 octobre une entrevue à la Direction Générale des HBNPC afin de discuter du contenu de l'accord passé entre les CDF et l'Ambassade du Maroc, pour en négocier son application et analyser les conséquences sur le personnel marocain.

Pour la CFDT, les acquis obtenus par les Mineurs Marocains n'effacent pas tous les problèmes qui restent posés et qui doivent être négociés.

Le passé prouve que bien des promesses sont trop souvent restées au stade de déclarations d'intention...

Pour sa part, le Syndicat Régional des Mineurs CFDT continuera de mettre tout en œuvre, avec tous les travailleurs, pour que soient tenues les promesses faites et le respect des engagements pris, et ainsi pour que les mineurs marocains deviennent des mineurs à part entière.

La CFDT considère en effet qu'il n'y a qu'une catégorie de mineurs, comme cela a été de tout temps, avec les autres immigrés, polonais, italiens, allemands, etc...



Edmond MAIRE remet à Lech WALESA un magnétophone offert par la CFDT.

Pour la CFDT : « à travail égal : mêmes droits et même statut » est une notion fondamentale qui rejoint l'intérêt de tous les mineurs de France, car laisser se développer des entorses au Statut du Mineur (genre contrat temporaire pour les marocains), c'est laisser s'engager une procédure de contrat temporaire pour les jeunes travailleurs autochtones (il y a déjà dans les Houillères du Nord-Pas-de-Calais 700 intérimaires) !...

LA CFDT DIT NON AU RACISME !

La CFDT, qui organise et prend la défense de tous les travailleurs en France, n'entend pas établir des distinctions qui accréditent l'idée que les immigrés accroissent l'exploitation des Français et que leur renvoi ou la limitation de leur nombre constituerait la solution miracle aux graves problèmes sociaux de l'heure.

Halte aux simplifications : la CFDT ne veut pas laisser croire aux travailleurs que, sans les immigrés, il n'y aurait plus de chômage, il n'y aurait plus de problèmes de logement ou que le problème de la drogue disparaîtrait.



En contestant aux travailleurs immigrés, comme le font certains, le droit de rester en France, en faisant des amalgames inadmissibles entre chômage et immigration, en établissant ici des quotas limitatifs dans les colonies de vacances, là dans des groupes d'habitations, l'on accroît l'insécurité des étrangers en France, en rendant plus précaires leurs conditions de vie, en les marginalisant encore plus...

Ce développement inquiétant du racisme, place la CFDT devant une nouvelle et grave responsabilité. La CFDT devient, de fait, la principale organisation de masse à laquelle peuvent recourir les travailleurs immigrés. La CFDT entend assumer cette situation. Elle appelle les travailleurs immigrés à se syndiquer massivement à la CFDT pour agir, défendre leurs droits et améliorer leur situation dans le cadre d'une solidarité réelle entre Français et Immigrés.

La CFDT appelle tous les mineurs marocains à VOTER CFDT les 17 et 19 mars prochains.

أبداً العمال المغاربة :
لُلُّثُنَا فِرَاجَة، رِيْلُّثُنَا خُدُّوْجَة وَجَهَنَّمَة وَقُنُّونَ فِرَاجَة
وَأَنْتُخْبُوا الْأَسْبُدِيَّة
C.F.D.T

LE JOURNAL DU MINEUR

Organe mensuel de la Fédération des Mineurs CFDT
35, rue des Ferronniers, 59500 DOUAI - Tél. 88.61.88
CCP Lille 3773-92 D

Gérant : Jean PRUVOST - Imp. Art. 62800 LIEVIN
N° d'inscription CPPAP : 511 D. 73

17
MARS
C. E.

Votez CFDT

19
MARS
COMMISSIONS
PARITAIRES